

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe Agriculture

La problématique de la prise en charge du vieillissement et de la dépendance n'est pas nouvelle. Notre assemblée a déjà eu l'occasion de traiter ce sujet dans plusieurs avis dont le dernier, adopté il y a trois ans, portait sur le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Aujourd'hui, c'est sous l'angle des moyens et des conditions de travail dans les EHPAD que nous sommes amenés à examiner cette question, via la veille mise en place sur les pétitions. Il est heureux que la société civile, que nous représentons, puisse se prononcer sur ce sujet difficile et complexe qui amène à nous interroger sur la façon dont nous traitons nos aînés car, pour citer Simone de Beauvoir, « *On reconnaît le degré de la civilisation d'une société à la place qu'elle accorde à ses personnes âgées* ».

On peut vraiment s'interroger sur la place qu'accorde notre société à ses anciens, à la lecture des lourds témoignages de personnels d'EHPAD diffusés dans la presse ces dernières semaines alertant, qui du manque de moyens, qui du manque de temps pour dispenser quotidiennement les soins les plus élémentaires.

La réforme de la tarification des EHPAD visant à faire converger d'ici 2023 les budgets des établissements publics et privés a été l'élément déclencheur mettant en lumière les difficultés et les dysfonctionnements qui existaient depuis de nombreuses années. C'est pourquoi, nous saluons l'accord trouvé entre le Gouvernement et les principales fédérations d'EHPAD prévoyant la mise en place d'une mesure financière de neutralisation de la réforme pour cette année et l'année 2019 et permettant d'éviter que certains établissements voient leur recette réduite au titre du volet « dépendance ».

Au-delà, le groupe de l'agriculture soutient les préconisations de l'avis qui visent à augmenter le tarif soin des EHPAD, revaloriser le métier des personnels et développer les recrutements. Pour autant, il convient de s'interroger sur le coût et le financement de ces mesures et plus largement sur ceux de la perte d'autonomie car il n'est pas question d'alourdir les déficits sociaux et in fine la dette.

Quelques pistes ont déjà été évoquées, récemment encore par le Président de la République qui s'est déclaré ouvert à la mise en place d'une seconde journée de solidarité. Mais d'autres réflexions existent allant d'une prise en charge assurantielle obligatoire à l'instauration d'un cinquième risque de la sécurité sociale avec une prise en charge par la solidarité nationale. Il ne nous appartient pas de répondre maintenant à ces questions. C'est pourquoi nous soutenons vivement, à l'image de l'avis, l'ouverture à court ou moyen terme d'un débat public sur cette question du financement qui en raison du vieillissement de la population va mécaniquement accentuer les besoins en matière de dépendance.

Toutefois, en amont du traitement de notre vieillesse en établissement, il est important de travailler sur le maintien à domicile ou dans le cadre de vie, en aménageant au mieux les logements individuels

voire des logements collectifs adaptés dans un environnement intergénérationnel familial. Le groupe a voté l'avis.